

CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS



Le Ministère du Travail et le Ministère chargé des Sports ont lancé le dispositif des « clubs sportifs engagés ». Ce dispositif vise à identifier et accompagner les clubs dans leur engagement pour l'insertion sociale et professionnelle par le sport. Les clubs référencés ont accès à un programme d'accompagnement et des appels à projets nationaux ou régionaux.

POURQUOI ?



Contribuer à la cohésion sociale et l'inclusion



Développer des compétences dans le champ de l'insertion



Accéder à des ressources et des financements



Générer de nouveaux partenariats



Être informé des appels à projets de son territoire



Valoriser et renforcer l'image de votre club



Être identifié comme clubs sportifs engagés basket sur le territoire



Répondre aux politiques publiques et aux besoins de votre commune

COMMENT

1

Se rendre sur le site [Les Clubs sportifs engagés / France Travail](#)

2

Prendre connaissance de la charte

3

Prendre connaissance des services mis à votre disposition :

- Les webinaires
- Aides au recrutement
- Le dispositif Local d'Accompagnement
- Appui conseil

4

Découvrir les différentes actions pour l'insertion :

- Du stade vers l'emploi
- Découverte des métiers
- Prendre confiance
- Créer du lien

5

Identifier de nouvelles sources de financement :

- Répondre à des appels à projet
- Aides - Sport & Inclusion
- Fonds pour le développement de la vie Associative
- Fonds social européen +

6

S'inscrire au dispositif

7

Communiquer sur ses actions et son engagement

8

Informar sa collectivité de son engagement

VOTRE CHECKLIST

- ☒ Lire attentivement la charte et la signer
- ☒ Engager tout son club dans la démarche
- ☒ Prendre connaissance des [fiches pratiques et fonctions](#) en lien avec la thématique de l'insertion
- ☒ Informer la Commission Fédérale Responsabilité Sociétale des actions menées. citoyenne@ffbb.com

INFORMATIONS SUR

[France Travail](#)

